

CABINET DU PRÉFET
Service de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 29 mars 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Circulation sur les routes et autoroutes du département à l'occasion du week-end du 30 mars au 2 avril 2018

L'ensemble des usagers de la route est invité à plus grande prudence à l'occasion des déplacements sur les routes et les autoroutes lors du week-end prolongé, notamment en raison de possibles ralentissements induits par le stockage des poids-lourds à proximité des frontières allemandes le vendredi 30 mars.

En effet la circulation des poids-lourds de plus de 7,5 tonnes sera autorisée le vendredi 30 mars dans le département du Bas-Rhin suite à l'arrêté préfectoral du 14 mars 2018 (ainsi qu'en Moselle et dans le Haut-Rhin), alors que leur circulation sera interdite en Allemagne.

L'attention des **transporteurs routiers** est appelée quant à l'interdiction de circuler sur le territoire allemand en vigueur ce vendredi 30 mars : il est nécessaire que les transporteurs routiers se rendant en Allemagne prennent leurs dispositions pour s'arrêter sur des aires de service françaises situées le plus en amont possible de la frontière allemande (Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin) afin d'éviter toute saturation des aires situées à proximité de la frontière.

La circulation des poids-lourds de plus de 7,5 tonnes restera interdite dans le département du samedi 31 mars à 22h00 au lundi 2 avril à 22h00, sauf dérogations spécifiques, conformément à l'arrêté ministériel du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes (consultable sur www.legifrance.gouv.fr/)

Les forces de sécurité maintiendront une présence renforcée sur le réseau routier et effectueront des contrôles tout au long de la période.



Contact presse : Préfecture du Bas-Rhin - Aurélie CONTRECIVILE -
Chef du service de la communication interministérielle
Tel 03 88 21 68 77 / 06 73 85 16 45
<http://www.bas-rhin.gouv.fr/>

Pour préparer vos déplacements

- Conditions météorologiques sur www.meteofrance.com
- Conditions de circulation et état du trafic sur www.bison-fute.gouv.fr (réseau national et concédé), www.inforoute67.fr (réseau départemental), www.strasmap.eu (réseau métropolitain) et <http://www.svz-bw.de> (réseau allemand du Bade-Wurtemberg)
- Conseils pour une route plus sûre sur <http://www.securite-routiere.gouv.fr>

Quelques règles essentielles de sécurité

- **Adaptez votre vitesse aux circonstances** : lieux traversés, conditions de circulation et conditions climatiques, état de la chaussée, chargement du véhicule, état des pneus.
- **La distance d'arrêt augmente avec la vitesse** : elle correspond à la distance parcourue pendant le temps de réaction du conducteur ajoutée à la distance de freinage du véhicule. Le temps de réaction varie de 1 à 2 secondes. La distance parcourue pendant ce délai augmente avec la vitesse. La distance de freinage du véhicule dépendra de l'état de la chaussée, mais surtout de la vitesse.
- **Respecter les distances de sécurité** : sur la route, laissez au moins 2 secondes entre vous et le véhicule qui vous précède. Sur autoroute, maintenez une distance au moins égale à deux lignes blanches de la bande d'arrêt d'urgence.
- **Redoublez de vigilance la nuit** : les feux de croisement n'éclairent qu'à 30 mètres. A 70 km/h, l'obstacle qui surgit dans la zone éclairée est inévitable.
- **En cas de pluie, adaptez votre vitesse à l'état de la route et allongez de façon significative les distances de sécurité avec le véhicule qui vous précède** : la distance de freinage est multipliée par 2 sur sol mouillé et la distance d'arrêt est multipliée par 1,5. Une vitesse trop élevée peut entraîner des risques de dérapage et donc des accidents et la chaussée mouillée réduit l'adhérence des pneus.

